

Monsieur le Conseiller d'Etat
Luc Barthassat
Département de l'environnement, des
transports et de l'agriculture
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
CP 3918
1211 Genève 3

Genève le 16 avril 2018

Concerne : Décharge bioactive : stockage de mâchefers

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil d'Etat a communiqué récemment son choix pour de potentiels sites de stockage de mâchefers. Les sites actuellement retenus seraient « Bourdigny » à Satigny, « Longs Prés » à Versoix ou « Forêt de Collex Bossy » à Collex Bossy, pour l'aménagement de décharges bioactives à ciel ouvert.

Pro Natura Genève accueille ces projets avec beaucoup d'inquiétude, car ils soulèvent de nombreuses questions, notamment liées à la protection des connexions biologiques et des zones agricoles et forestières.

Les trois sites choisis se trouvent en effet tous en zones agricoles (presque toutes en SDA), ou forestières.

En plus de leur valeur agricole et sociale indéniable pour les agriculteurs et habitants, ces sites abritent de nombreuses espèces et milieux rares et/ou en dangers. Plus précisément, le site de Longs Prés est localisé dans les plus grands bois du canton où a été inaugurée en 2014 la renaturation du nant de Braille (coût de plus de CHF 1 million). Il se situe dans un réseau agro-environnemental, dans un site prioritaire flore et est une liaison biologique d'importance nationale concrètement mentionnée dans la mesure 12a du contrat corridors Vesancy-Versoix. Le site de Collex-Bossy se situe également dans un réseau agro-environnemental, une zone nodale d'un continuum biologique et une surface de promotion de la biodiversité. Pour finir, le site de Satigny abrite une grande quantité d'oiseaux.

Des alternatives existent pourtant et le Conseil d'Etat doit les privilégier, comme le Thermorecycling pratiqué à Zurich, qui permet, en recyclant davantage, de réduire le volume de déchets. Cette piste représente un grand potentiel qui est aujourd'hui sous-exploité. Les solutions à cette problématique sont dans les résultats des études qui rechercheront de manière objective, proactive et novatrice la diminution, puis la valorisation de ces déchets. En effet, si le procédé n'existe pas encore, l'Etat a la possibilité de rechercher et de créer ce nouveau procédé par les Hautes-écoles (EPFL,...) ou des entreprises spécialisées. L'union de plusieurs cantons et l'intégration de recherches de valorisations dans les zones à bâtir (sous-sol bâtiments commerciaux, industriels, routes,...) conformément à l'OLED sont également des pistes. Des contacts avec la Confédération doivent être pris dans ce sens.

En effet, la valorisation des mâchefers contribue à l'objectif de minimiser le besoin de décharge de grande capacité de matériaux polluants en évitant leur enfouissement et ainsi l'utilisation inutile et stérile du sol, élément recherché et précieux sur Genève, notamment pour l'habitation, l'alimentation et le bien-être humain. Elle épargne également de lourds coûts de construction, de gestion et de surveillance à la collectivité et contribue à une planète et un canton propres pour les générations futures.

Pour rappel, le projet de loi 8269 voté par le Grand Conseil en 2001 prévoyait un budget de CHF 780'000.- pour l'étude de nouvelles techniques permettant d'améliorer le traitement des mâchefers et autres résidus. C'est bien dans cette direction que nous devons aller en épargnant nos zones naturelles et agricoles.

Par conséquent, notre association s'oppose au projet de stockage des mâchefers qui augmente encore la pression sur des milieux refuges de plus en plus restreints et diminue la biodiversité, actuellement dans une situation très préoccupante, et demande que :

- le Conseil d'Etat sollicite la réalisation d'une nouvelle étude novatrice (ou un complément de celle en cours) conforme aux précisions ci-dessus et, ainsi, à la loi votée en 2001 et à la législation fédérale, notamment à l'art.7 de la OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets Ordonnance sur les déchets),
- soit expliqué en détail comment les compensations des SDA seront appliquées, sous quelles formes, et si leur suppression sont prévues dans le Plan directeur cantonal 2030.

De plus, nous demandons que soit transmis aux divers partenaires, communes et associations :

- le cahier des charges des futures études, ainsi que celles actuellement en cours, et
- les études techniques ayant conduit aux choix des trois sites désignés.

Le délai de fermeture des Cheneviers entre évidemment en compte, cependant des procédures urgentes ont été induites par l'inaction du canton depuis 2001, ce qui est inacceptable.

Ce projet questionne plus largement nos modes de consommation et les déchets qu'ils génèrent. A force d'emballage, de suremballage, de sacs plastiques en tout genre, de surconsommation, le déchet devient notre propre obstacle, empiétant sur nos terres agricoles, sur nos forêts et polluant la nature. Il s'agit bien, pour Pro Natura Genève, de mener des politiques proactives qui préservent durablement notre environnement. Ainsi notre association soutient une politique de diminution des déchets, induisant également une diminution des coûts de traitement pour le canton et donc pour le citoyen.

En vous remerciant d'avance de prendre en compte nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Pour Pro Natura Genève :



Sébastien Miazza
Président



Isaline Probst Schär
Coordinatrice Territoire et Ecosystèmes

Copie : - Secrétariat du Grand-Conseil